

L'ensemble du poste « autres biens médicaux » est très hétérogène : sa nomenclature, la liste des produits et prestations (LPP), contient environ 4 000 références. La distribution des produits de la LPP est assurée par les pharmaciens, les opticiens, les audioprothésistes, les orthésistes, les orthoprothésistes, les podoprothésistes et les prestataires du maintien à domicile. La dépense d'optique médicale représentant à elle seule près de 42 % de la dépense totale d'autres biens médicaux, une fiche spécifique lui est consacrée (fiche 17).

Des volumes de consommation très dynamiques

Hors optique, les autres biens médicaux consommés en ville s'élevaient à 8,5 milliards d'euros (soit 5,9 % de plus qu'en 2014, tableau), dont 2,8 milliards d'euros pour les prothèses, orthèses et véhicules pour handicapés physiques (VHP) et 5,8 milliards d'euros de matériels, aliments et pansements. Les biens médicaux de la LPP consommés en hôpital et clinique sont comptabilisés à part, dans les dépenses des établissements de santé.

La croissance des autres biens médicaux, hors optique, est très dynamique (+6,1 % par an en moyenne de 2010 à 2015).

Le poste « **prothèses, orthèses, VHP** » regroupe des dispositifs divers allant du fauteuil roulant aux appareils correcteurs de surdit . Entre 2010 et 2015, sa croissance se maintient à un rythme élevé (+5,8 % en moyenne par an, graphique 1).

La catégorie **matériels, aliments et pansements** (matériels d'assistance respiratoire, produits traitant du métabolisme [diabète], dispositifs de maintien à domicile [lits médicaux, perfusions]...) est également très dynamique (+6,3 % en moyenne annuelle de 2010 à 2015, graphique 2).

La croissance de moyen terme de l'ensemble des autres biens médicaux, en particulier des matériels, aliments et pansements, s'explique par de nombreux facteurs, notamment :

- la tendance à la diminution des durées d'hospitalisation et le transfert d'une partie des soins de l'hôpital vers les soins de ville ;

- l'allongement de la durée de la vie : en 2010, 12 millions de patients ont été remboursés d'une dépense au titre de la LPP ; leur âge moyen était de 70 ans ;
- les progrès technologiques (développement du marché des prothèses auditives par exemple) ;
- la meilleure prise en charge de certaines pathologies et du volume de matériels mis à disposition. Ainsi, les matériels d'assistance respiratoire et d'auto-surveillance du diabète font partie des plus gros contributeurs à la croissance de la dépense en 2014.

Différentes mesures ont été prises en 2011 et 2012 afin de ralentir la croissance de ces dépenses : « le forfait bandelettes » pour les dispositifs d'autocontrôle de la glycémie et l'entente préalable du forfait « ventilation oxygénothérapie ». La baisse des forfaits de dispositifs médicaux d'assistance respiratoire dits à pression positive continue (PPC) début 2013 a également permis de modérer la croissance de la consommation en valeur.

En 2015 comme en 2014, la croissance du poste des autres biens médicaux est entièrement portée par un effet volume, les prix étant quasiment stables.

Plus de sept dixièmes de la dépense prise en charge par l'assurance maladie obligatoire

Les prothèses, orthèses, VHP, matériels, aliments et pansements sont pris en charge à 71,1 % par l'assurance maladie obligatoire, soit un niveau très largement supérieur à celui constaté sur l'optique. Les financements publics (y compris État et CMU-C versée par les organismes de base) représentent ainsi 72,1 % de la dépense totale (graphique 3). Les organismes complémentaires et les ménages financent les autres biens médicaux hors optique dans des proportions assez voisines (respectivement 15,4 % et 12,5 %).

Cette structure de financement s'est légèrement modifiée depuis 2006. La part des organismes complémentaires a progressé de 3,2 points, tandis que, symétriquement, les parts publiques et le reste à charge des ménages ont reculé (respectivement -2,1 points et -1,1 point).

Note

Le poste « optique » correspond au chapitre 2 du titre II de la LPP ; le poste « prothèses, orthèses, véhicules pour handicapés physiques » comprend le titre II (hors chapitre 2) et le titre IV de la LPP ; le poste « aliments, matériels et pansements » correspond au titre I de la LPP. Le titre III de la LPP n'est pas repris ici, car il comprend des dispositifs médicaux utilisés exclusivement en établissement.

Pour en savoir plus

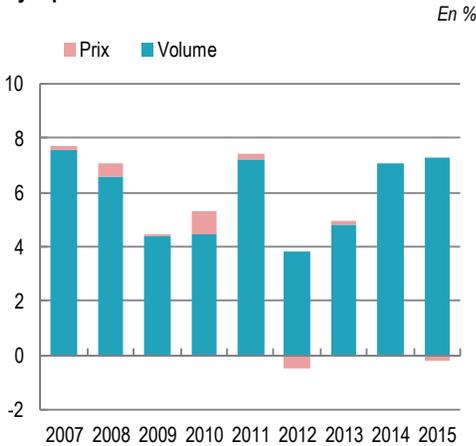
Rapport à la Commission des comptes de la Sécurité sociale, juin 2013, fiche 2.3 « Bilan des dispositifs médicaux en ville ».

Tableau Consommation des autres biens médicaux, hors optique

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Évolution 2015/2014	Structure (%) 2015
Ensemble (en millions d'€)	4 923	5 401	5 847	5 973	6 349	6 762	7 099	7 553	8 057	8 535	5,9	100,0
Prothèses, orthèses, VHP*	1 639	1 765	1 889	1 973	2 078	2 232	2 306	2 421	2 590	2 772	7,0	32,5
Matériels, aliments et pansements	3 284	3 636	3 957	4 000	4 271	4 530	4 793	5 133	5 466	5 764	5,4	67,5
Évolution en valeur (en %)	8,6	9,7	8,2	2,2	6,3	6,5	5,0	6,4	6,7	5,9		

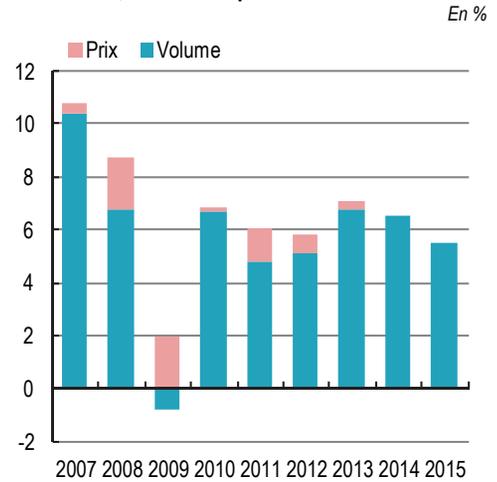
* Véhicules pour handicapés physiques.
 Source > DREES, Comptes de la santé.

Graphique 1 Taux d'évolution des dépenses de prothèses, orthèses et véhicules pour handicapés physiques



Source > DREES, Comptes de la santé.

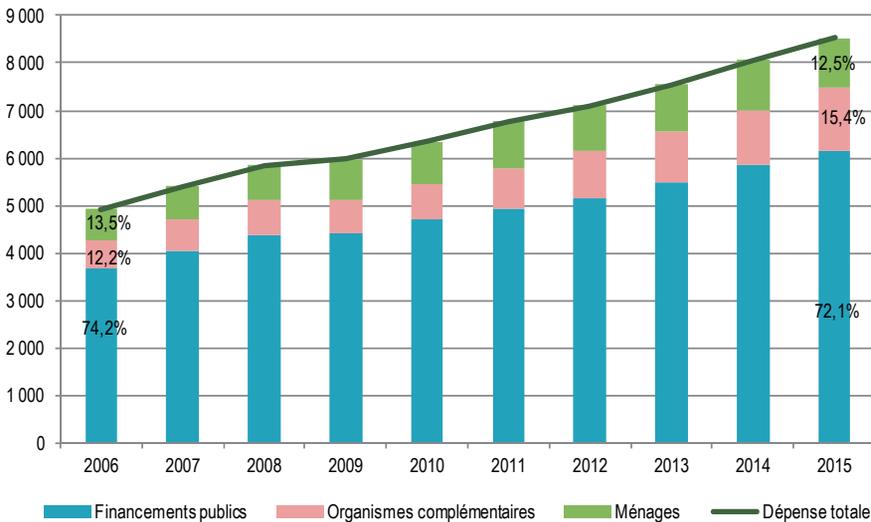
Graphique 2 Taux d'évolution des dépenses de matériels, aliments et pansements



Source > DREES, Comptes de la santé.

Graphique 3 Répartition des dépenses d'autres biens médicaux, hors optique, par financeur direct

En millions d'euros



Source > DREES, Comptes de la santé. Les financeurs publics recouvrent la Sécurité sociale, l'État et la CMU-C versée par les organismes de base.